



19 février 2008

Appel à la mobilisation des personnels En Assemblée Générale, décidons tous ensemble des modalités d'action, dans l'unité.

La CFDT est favorable à la construction du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables. Le processus engagé aujourd'hui, qui s'inscrit également dans la Révision Générale des Politiques Publiques, suscite beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes tant sur le devenir du service public que pour les personnels.

Les réformes doivent être source d'amélioration du service public, dans le respect et la reconnaissance des agents.

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) a été lancée début juillet 2007 par le Président de la République. Elle a pour but de redéfinir les services publics et de réduire les dépenses publiques. La volonté affichée de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux lors des départs en retraite s'inscrit dans cette démarche. Bonjour les dégâts !

La RGPP, ce sont des projets de privatisation, voire de disparition, d'un certain nombre de services publics. Au Canada, si cette politique s'est traduite par une réduction des déficits publics, elle s'est aussi accompagnée d'une réelle dégradation des conditions d'accès aux services publics, d'un renchérissement de leurs coûts (inscriptions à la fac, prix de l'eau, de l'électricité, des garderies) et d'une politique sanitaire qui renvoie le malade, à peine réveillé de son opération, à son domicile. Est-ce cela que nous voulons en France ?

Ce qui est décidé pour le MEDAD

- Un nouvel organigramme, composé de 5 grandes directions générales, où l'on ne retrouve pas toutes les missions actuelles, va remplacer les 35 directions d'administration centrale ;
- fusion au niveau régional des DRE, des DIREN et des DRIRE ;
- généralisation de la fusion des DDE et DDAF ;
- réflexion sur l'externalisation du permis de conduire.

D'autres réflexions sont dans l'air : le permis de construire serait remplacé par une certification de conformité (payante), délivrée par un notaire ou un architecte...

Par contre, rien n'est dit, malgré nos demandes, du regroupement des DRAM et DDAM avec l'ensemble des services du MEDAD... Rien n'est dit sur le réseau scientifique et technique...

Et les personnels dans tout cela ?

L'absence de dialogue social et de cadrage garantissant aux agents leur emploi, les revenus, les conditions de travail, les conditions de vie sociale et familiale, est d'autant plus inquiétante que des projets de modifications statutaires proposent la mise en place du fonctionnaire « jetable ».

En effet, un fonctionnaire dont l'emploi aurait été supprimé ou modifié de façon substantielle pourrait être placé en position de « réorientation professionnelle » pour une durée maximale de deux ans. Pendant cette période, le fonctionnaire continuerait à toucher son traitement, mais pas obligatoirement son régime indemnitaire. L'administration définirait, par convention avec le fonctionnaire, un projet personnalisé d'évolution professionnelle ayant pour but :

- de favoriser sa réaffectation sur un emploi correspondant à son grade dans son service ou dans une autre administration ;
- d'accéder à un autre corps ou cadre d'emplois de niveau au moins équivalent ;
- d'accéder à un emploi dans le secteur privé.

En cas de refus, au terme de cette période de deux ans, et si l'administration a fait preuve de « toute diligence utile » pour favoriser la réorientation professionnelle du fonctionnaire, celui-ci pourrait être placé d'office en disponibilité... c'est-à-dire sans traitement !

D'autres projets de modification statutaire existent sur le renforcement de la mobilité, la possibilité de recours à l'intérim, le cumul des temps incomplets et la possibilité de recruter à temps incomplet.

Puis enfin, cerise sur le gâteau, une indemnité de départ volontaire serait proposée aux fonctionnaires qui quittent définitivement la fonction publique de l'État. Elle pourrait être mise en œuvre dans les services concernés par une restructuration ou être attribuée aux agents qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise, voire même qui souhaitent mener à bien un projet personnel.

L'heure est à l'action !

Notre nouveau champ ministériel pourrait déboucher sur des emplois nombreux et intéressants. Qu'il s'agisse du climat, des politiques publiques du logement, de la qualité des constructions, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du développement durable, de l'ingénierie d'appui territorial, de la mer, de l'eau, des transports et des infrastructures, de la biodiversité... nous ne manquons pas de compétences.

Mais force est de constater que les processus engagés en matière de révision générale des politiques publiques, de politique de l'emploi public, des missions des services publics sont bien loin de nos revendications. Il n'est question que de réduire les périmètres d'intervention de l'État et ses effectifs, et de faire supporter aux seuls services publics la gestion des déficits publics.

**LA CFDT vous appelle à vous réunir dans l'unité,
pour décider des modalités d'action :
pétitions, lettres aux élus, grèves, manifestations...
c'est ensemble qu'il faut décider !**